

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT		
Identificateur du fabricant/fournisseur:    Ardex Engineered Cements 400 Ardex Park Drive Aliquippa, PA 15001 U.S.A. Tel: (724) 203-5000		<b>FICHE SIGNALÉTIQUE</b>  En cas d'urgence seulement: <b>CHEM-TEL – 1-800-255-3924</b> OU 1-813-248-0585 (à frais virés)  Visitez notre site internet: <a href="http://www.ardex.com">http://www.ardex.com</a>
Identificateur du produit/Nom commercial: <b>Ardex P-82 ULTRA PRIME – PART B</b>		<b>Index de risque SIMD :</b> SANTÉ = 3 INFLAMMABILITÉ = 0 RÉACTIVITÉ = 0 4 = grave 3 = sérieux 2 = modéré 1 = léger 0 = minime  <b>Classification du SIMDUT:</b> E – Matière corrosive D2B – Matière toxique ayant d'autres effets toxiques
<b>DÉNOMINATION CHIMIQUE</b>	<b>FAMILLE CHIMIQUE</b>	<b>FORMULE CHIMIQUE</b>
Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>NOM COMMERCIAL/SYNONYMES</b>	<b>POIDS MOLÉCULAIRE</b>	<b>UTILISATION DU PRODUIT</b>
Ardex P-82 ULTRA PRIME	Sans objet	Durcisseur

SECTION 2 - COMPOSITION CHIMIQUE / INGRÉDIENTS DANGEREUX						
Ingrédients dangereux	Numéro CAS	% (poids)	OSHA PEL		ACGIH TLV	
			TWA	STEL	TWA	STEL
Acide acrylique, polymère avec acrylate de butyle et éthényl benzène	25586-20-3	60-100	N/D	N/D	N/D	N/D
Triéthylènetétramine	112-24-3	7-13	N/D	N/D	N/D	N/D
<b>Cette matière est classée comme étant dangereuse conformément au règlement OSHA (29CFR 1910.1200).</b>						

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS
<b>Vue d'ensemble en cas d'urgence</b> CORROSIF. TOXIQUE. Liquide blanc ayant une odeur d'ammoniac. Cause des brûlures sévères aux voies digestives, aux voies respiratoires, à la peau et aux yeux. Peut être nocif si inhalé, absorbé par la peau ou si ingéré. La surexposition prolongée ou répétée aux vapeurs/poussières peut causer une sensibilisation de la peau.
<b>EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:</b>
<b>Voie d'administration:</b> Peau, yeux, ingestion et inhalation.
<b>Organes cibles:</b> Aucun
<b>Effets de l'exposition de courte durée (aiguë):</b> <u>Inhalation:</u> Cause des brûlures sévères aux voies respiratoires. Peut être nocif si inhalé. Peut causer des allergies au niveau des voies respiratoires.  <u>Peau:</u> Peut être nocif si absorbé par la peau. Cause des brûlures sévères à la peau. Les symptômes, qui peuvent survenir, sont des rougeurs et des douleurs. La surexposition prolongée ou répétée aux vapeurs/poussières peut causer une sensibilisation de la peau.  <u>Yeux:</u> Cause des brûlures sévères aux yeux. Les symptômes, qui peuvent survenir, sont des rougeurs, des douleurs et des troubles de vision. Une exposition sévère peut résulter en une blessure permanente.  <u>Ingestion:</u> Cause des brûlures sévères aux voies digestives. Les symptômes, qui peuvent survenir, sont des douleurs, des nausées, des vomissements, des diarrhées, des faiblesses et un évanouissement. Peut être nocif si ingéré.

<b>SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS suite</b>	
<b>Effets de l'exposition prolongée (chronique):</b> La surexposition prolongée ou répétée aux vapeurs/poussières peut causer une sensibilisation de la peau. Peut causer des allergies au niveau des voies respiratoires.	
<b>Conditions médicales aggravées par l'exposition:</b> Condition existante aux voies respiratoires ou à la peau.	<b>Cancérogénicité:</b> Consulter la Section 11-PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES
<b>Autres risques pour la santé:</b> Pour plus de renseignements, consulter la Section 11-PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES.	<b>Effets potentiels sur l'environnement:</b> Consulter Section 12-RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

<b>SECTION 4 – PREMIERS SOINS</b>
<b>Inhalation:</b> En cas d'expositions à des quantités excessives de poussières/vapeurs, retirer les sources de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, administrer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
<b>Contact avec la peau:</b> Rincer doucement la région affectée avec de l'eau courante tiède pendant 15 minutes. Sous l'eau courante, retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
<b>Contact oculaire:</b> Rincer doucement et immédiatement les yeux affectés avec de l'eau tiède pendant 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
<b>Ingestion:</b> NE JAMAIS donner quelque chose par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Rincer complètement la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. La victime doit avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

<b>SECTION 5 – PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>		
<b>Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité:</b> Le produit est ininflammable (ne brûle pas) en conditions normales.		
<b>Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200):</b> Ininflammable		
<b>Point d'éclair (méthode):</b> > 300°C (inconnue)	<b>Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume):</b> Sans objet	<b>Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume):</b> Sans objet
<b>Température d'auto-inflammation:</b> N/D	<b>Produits de combustion dangereux:</b> Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et autres vapeurs toxiques qui sont communs lors de dégradation thermique ou composés organiques.	
<b>Sensibilité aux chocs:</b> Non disponible	<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques:</b> Non disponible	
<b>Moyens d'extinction:</b> Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse appropriée ou eau pulvérisée.		
<b>Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:</b> Les pompiers qui combattent l'incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome et l'équipement approprié aux produits chimiques. Éloigner les contenants de l'incendie si cela peut s'effectuer sans danger. Les contenants fermés qui sont présents dans un incendie peuvent éclater en raison de l'accumulation de pression. Utiliser de l'eau afin de refroidir les contenants exposés à l'incendie. Suite à l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout équipement ou surfaces ayant été exposé à la fumée.		

<b>SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL</b>
<b>Protection personnelle:</b> CORROSIF. TOXIQUE. Porter un équipement de protection personnelle durant le nettoyage. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié aux produits chimiques et spécialement si les personnes sont exposées aux vapeurs, à la poussière ou à la fumée.
<b>Intervention en cas de déversement/nettoyage:</b> Ventiler les lieux du rejet. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Confiner la matière en l'empêchant de s'infiltrer dans les égouts ou dans les cours d'eau. Utiliser les agents absorbants pour aider au ramassage du produit. Collecter le produit et le transférer dans un contenant. Les résidus du produit, toujours trempés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède savonneuse. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

<b>SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL suite</b>
<b>Précautions environnementales:</b> Éviter que le produit déversé s'infilte dans l'atmosphère, dans les égouts, ou dans les eaux de surface.
<b>Procédures spéciales en cas de déversement:</b> Si le déversement dans l'environnement excède la quantité rapportable selon EPA, il faut immédiatement aviser le National response center aux États-Unis (tél: 1-800-424-8002).
<u>DOT/CERCLA Reportable quantity (RQ):</u> Aucun ingrédient à rapporter.

<b>SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE</b>
<b>Procédures de manutention sécuritaire:</b> CORROSIF. TOXIQUE. Porter un équipement de protection adéquat. Utiliser dans un endroit bien ventilé. La formation des travailleurs concernant les risques potentiels sur la santé associés aux vapeurs, poussières et fumées est importante. L'exposition à des fumées secondaires risque de se produire lors du nettoyage de l'équipement ou des vêtements. Éviter l'inhalation de vapeurs, fumées ou de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart des flammes, des étincelles ou d'autres sources d'inflammation. Éviter et contrôler les opérations produisant des poussières/vapeurs.
<b>Exigences pour l'entreposage:</b> Entreposer dans un endroit frais (température de moins de 32,2°C / 90°F), sec et bien ventilé. Interdiction de fumer. Vérifier régulièrement s'il n'y a pas de dommages.

<b>SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE</b>
<b>Mesures d'ingénierie:</b> Utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation ambiante normale devrait être suffisante.
<b>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE:</b> <u>Protection respiratoire:</u> Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un respirateur homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.  <u>Protection de la peau et autre équipement de protection:</u> Des gants imperméables à la matière adéquat si la peau risque d'entrer en contact avec le produit. Obtenir les conseils de votre fournisseur de gants. Utiliser des vêtements de protection si exposée au produit. Une douche oculaire et une douche de sécurité doivent être accessibles tout près de la zone de travail.  <u>Protection oculaire/facile:</u> Porter des lunettes antiéclaboussures ou, dans les environnements risqués au niveau des éclaboussures, en combinaison avec un écran facial.
<b>Limites d'exposition permises:</b> Pour les limites d'exposition de chaque ingrédient consulter la Section 2.
<b>Conditions d'hygiène générales:</b> Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation de poussières/vapeurs. Ne jamais manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

<b>SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>			
<b>État physique:</b> Liquide blanc		<b>Odeur et apparence:</b> Liquide blanc ayant une odeur d'ammoniac.	
<b>Seuil de l'odeur:</b> Non disponible	<b>Densité (eau = 1):</b> 1,03	<b>Tension de vapeur:</b> 23 mb (mm de Hg)	<b>Densité de vapeur:</b> N/D
<b>Taux d'évaporation:</b> N/D (Acétate de n-butyle)	<b>Point d'ébullition:</b> 100°C (212°F)	<b>Point de fusion/congélation:</b> Non disponible	<b>Solubilité dans l'eau:</b> Insoluble
<b>% volatilité (par volume):</b> Non disponible	<b>pH:</b> Non disponible	<b>Coefficient de répartition eau/huile:</b> Non disponible	<b>Dimensions des particules:</b> Non disponible
<b>% volatilité (par poids):</b> Non disponible	<b>Poids/Gallon:</b> Non disponible	<b>Coefficient de répartition eau/huile:</b> Non disponible	

<b>SECTION 10 – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ</b>
<b>Stabilité et réactivité:</b> Stable selon les conditions d'entreposage et de manutention prescrites.
<b>Polymérisation:</b> La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter:</b> Température supérieure à 32,2 °C / 90 °F.
<b>Matières incompatibles:</b> Agents oxydants, acides, aldéhydes, quelques métaux et cétones.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b> Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et autres vapeurs toxiques qui sont communs lors de dégradation thermique ou composés organiques.

<b>SECTION 11 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES</b>		
<b>Données toxicologiques:</b> Il n'existe aucune donnée sur le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données sur la toxicité pour chacun des ingrédients, ci-dessous.		
<u>Ingrédients:</u>	<u>DL<sub>50</sub> (voie, espèce):</u>	<u>CL<sub>50</sub> (espèce):</u>
Acide acrylique, polymère avec acrylate de butyle et éthényl benzène	Non disponible	Non disponible
Triéthylènetétramine	2500 mg/kg (orale, rat) 805 mg/kg (dermale, lapin)	Non disponible
<b>Cancérogénicité:</b> Aucun ingrédient n'est classé comme étant cancérogène (ou possible cancérogène) pour les humains par IARC, NTP, OSHA et ACGIH.		
<b>Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction:</b> Effets mutagènes possibles.		
<b>Sensibilisation à la matière:</b> Sensibilisant de la peau et sensibilisant possible des voies respiratoires (allergies).	<b>Matières synergiques:</b> Triéthylènetétramine mélangé avec des agents nitrates (ex. nitrites) peut former des nitrosamines qui sont cancérogène.	
<b>Propriété irritante de la matière:</b> Degré élevé d'irritation à la peau, aux yeux, aux voies respiratoires et digestives		
<b>Pour plus de renseignements, consulter la Section 3.</b>		

<b>SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES</b>
<b>Effets environnementaux:</b> N/D
<b>Caractéristiques environnementales importantes:</b> N/D
<b>Toxicité aquatique:</b> N/D

<b>SECTION 13 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS</b>
<b>Manipulation et entreposage lors de l'élimination:</b> Manipuler conformément aux recommandations énumérées à la Section 7.
<b>Méthodes d'élimination:</b> Éliminer dans des contenants hermétiques conformément aux règlements. Éliminer les contenants conformément à toutes les lois fédérale, provinciale et locale applicables. Communiquer avec votre agence en environnement locale, de l'état ou fédérale pour les règles spécifiques.
<b>RCRA:</b> Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il pourrait respecter les critères d'un déchet dangereux conformément au RCRA, Title 40 CFR 261. La classification de déchet devra être déterminé par l'utilisateur du produit. Pour éliminer les matières résiduelles ou inutilisées, vérifier avec les différentes agences en environnement locales, de l'état ou fédérales.

<b>SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT</b>
--

<b>Renseignements sur le Règlement sur le transport de marchandises dangereuses (TMD):</b> Ce produit est réglementé au Canada.	
Appellation réglementaire:	TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE
Classe	8
Numéro UN:	UN2259
Groupe d'emballage:	II
Cas spécial:	Produit peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE/BIEN DE CONSOMMATION tel que stipulé à l'article 1.17 du TMD si chaque contenant interne n'excède pas la quantité maximale de la colonne 6 de l'Annexe 1.
<b>Renseignements sur le US DOT 49 CFR:</b> Ce produit est réglementé aux États-Unis.	
Appellation réglementaire:	Triethylenetetramine
Classe	8
Numéro UN:	UN2259
Groupe d'emballage:	II
Cas spécial:	Produit peut aussi être expédié comme ORM-D/BIEN DE CONSOMMATION tel que stipulé à la partie 172.101 colonne 8A du 49 CFR.

**SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION****Canada:****Renseignements SIMDUT:**

Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il rencontre des critères de classification d'un produit contrôlé selon la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).

**Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le RPC**

**Renseignements CEPA:**

Ingrédients apparaissant sur la liste DSL/NDSL.

**États-Unis:****Renseignements TSCA:**

Ingrédients apparaissant dans l'inventaire TSCA.

**Quantité reportable DOT/CERCLA (RQ):** Aucun ingrédient à rapporter.

**SARA TITLE III:**

*Sec. 313, Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372:* Cette matière n'est pas soumise aux exigences de notification TSCA puisqu'elle ne contient aucun constituant chimique toxique en quantité supérieure au niveau minimal.

**California Proposition 65:**

Ce produit contient des produits chimiques connus comme étant cancérigène ou toxique pour la reproduction par l'État de la Californie.

**Liste de substances dangereuses du New Jersey:**

Ce produit contient les substances dangereuses suivantes en quantité supérieure au seuil de pourcentage:

Nom chimique	Numéro CAS
Triéthylènetétramine	112-24-3

**SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS****Préparée par:**

Ardex Engineered Cements

**Numéro de téléphone:**

(724) 203-5000

**Date de préparation:**

17 décembre, 2004

**Références:**

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2004.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, 2004.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données internet 2004 (Chempendium et RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant
5. US EPA Title III List of Lists – version octobre 2001.
6. California Proposition 65 List – version 7 décembre, 2004.

**Abréviations:**

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CAS = Chemical Abstract Service  
CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980  
CFR = Code of Federal Regulations (Transport aux É.-U.)  
DOT = Department of Transport (É.-U.)  
DSL = Domestic Substance List  
IARC = International Agency for Research on Cancer  
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health  
N/D = Non disponible  
NTP = National Toxicology Program (É.-U.)  
OSHA = Occupational Safety and Health Administration (É.-U.)  
PEL = Limite d'exposition permise (Permissible Exposure Limit)  
RCRA = Resource Conservation and Recovery Act  
S/O = Sans Objet  
SARA = Superfund Amendments & Reauthorization Act  
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
STEL = Limite d'exposition courte durée (Short-term Exposure Limit)  
TLV = Limite d'exposition (Threshold Limit Value)  
TSCA = Toxic Substances Control Act  
TWA = Time Weighted Average  
WHMIS = Workplace Hazardous Materials Information System

Les renseignements inscrits dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manipulent ou qui utilisent ce produit. Ils ont été préparés de bonne foi par un personnel compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention choisies ne sont pas contrôlables, ce qui peut modifier ou ajouter d'autres éléments à la présente. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsqu'on travaille avec toute matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. Ardex Engineered Cements n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

**Fin de la fiche signalétique**